



**DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT (A.L.E)
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

Première demande Renouvellement
 PRIVE UPF OPH (CHE OUTUMAORO) OPH (CHE PARAITA)

M. Nom de naissance et prénom :

Mme Nom marital :

Date de naissance : / / Lieu :

Nationalité :

Situation familiale : célibataire en concubinage marié(e) PACS

Nombre d'enfant(s) à charge :

BP : Code postal : Commune :

Tél (dom) : Tél (portable) : Tél (autre) :

Messagerie électronique :@.....

Inscription enseignement supérieur 2022-2023

Établissement : Commune :

Intitulé de la filière d'études :

Diplôme préparé et discipline :

Vous êtes boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux :

de l'État de la Polynésie française

Adresse du logement pour lequel l'aide est demandée

N° et lieu :

Commune : Date d'entrée dans les lieux : / /

AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT : MODE D'EMPLOI

Pour qui ?

- ☞ Etudiant de l'enseignement supérieur public ou de formations supérieures placées sous contrat d'association et assurées dans des établissements de l'enseignement privé également sous contrat d'association en Polynésie française ;
- ☞ boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux, de l'État (Education Nationale) ou de la Polynésie française (Ministère de l'éducation) ;
- ☞ et locataire d'un logement occupé à titre principal, vide ou meublé, d'une superficie minimale de 9 m² pour un loyer modéré dont la superficie est proportionnelle au nombre d'occupant.

Pour quoi ?

- ☞ Participation financière de l'État pour une prise en charge partielle du montant du loyer hors charges versé par l'étudiant.

Combien ?

- ☞ **Le montant de l'ALE ne peut dépasser le montant du loyer hors charges payé, ni être supérieur à la tranche de la bourse de l'étudiant.**

La bourse comprend trois tranches :

Tranche A	Pour les boursiers d'État classés en taux 0 bis, 1 et 2	10 000 Fcfp mensuels
Tranche B	Pour les boursiers d'État classés en taux 3 et 4 ainsi que les boursiers de l'enseignement sup. de Polynésie française	20 000 Fcfp mensuels
Tranche C	Pour les boursiers d'État classés en taux 5, 6 et 7	30 000 Fcfp mensuels

Comment ?

- ☞ Retirer auprès du Pôle de la continuité territoriale, le formulaire « Demande d'aide au logement étudiant (ALE) » ou l'imprimer en vous rendant sur le site internet du Haut-commissariat de la République en Polynésie française www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr.
- ☞ Déposer le dossier de demande complété et signé avec l'ensemble des justificatifs requis (voir ci-contre). Après instruction, et si la demande est acceptée, une notification d'attribution est transmise aux étudiants logeant dans le parc privé.
- ☞ Dès réception de la notification d'attribution et jusqu'à la fin de l'année universitaire, vous devez transmettre les justificatifs mensuels d'occupation du logement et d'assiduité aux cours.



Le dossier complet doit être reçu au Pôle de la continuité territoriale au plus tard le 14 novembre 2022, 12h00.

Les justificatifs d'occupation du logement et d'assiduité aux cours ne seront plus prises en compte **au-delà du 31 août 2023.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Haut-commissariat de la République en Polynésie française Direction des interventions de l'État Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion Pôle de la continuité territoriale Avenue Pouvana'a a Oopaa Tél : 40.46.84.20/40.46.84.15 – Fax : 40.46.84.09 aide-logement-etudiant@polynesie-francaise.pref.gouv.fr BP 115 – 98 713 Papeete - TAHITI	<u>Ouverture des guichets</u> : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 <u>Permanence téléphonique</u> : du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30
--	--

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier et certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Je reconnais être informé(e) que toute erreur ou omission dans les renseignements fournis peut entraîner non seulement le rejet de ma demande, mais aussi la suppression de l'aide déjà accordée et le remboursement des sommes perçues à ce titre ainsi que des poursuites judiciaires en cas de fraude constatée ou de fausse déclaration.

A, le *Signature*

Liste des pièces à fournir

1 Justificatifs d'identité et de situation familiale

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Copie de la carte CPS en cours de validité

2 Justificatifs de résidence

- Contrat de location ou bail original (*) signé au nom de l'étudiant précisant :
 - l'identité et les coordonnées complètes du bailleur,
 - le descriptif du logement avec la superficie,
 - le montant du loyer (hors charges),
 - le montant des charges,
 - en cas de colocation, une attestation mentionnant le montant du loyer hors charges et des charges réglé par chaque locataire, co-signée par tous les co-locataires.

Pour les étudiants logés dans le parc privé (à l'exception des foyers) :

- Attestation d'assurance du logement au nom de l'étudiant qui doit couvrir au moins la période universitaire,
- Attestation de situation fiscale régulière délivrée au propriétaire par la DICP,
- Facture récente OPT ou EDT au nom de l'étudiant. Si la facture n'est pas au nom de l'étudiant, fournir en plus de la facture récente EDT ou OPT une attestation d'hébergement et la pièce d'identité du titulaire de la facture
- et relevé d'identité bancaire avec code IBAN, au nom de l'étudiant (uniquement pour les étudiants logés dans le parc privé).

3 Autres justificatifs

- Copie de la carte d'étudiant inscrit d'un cycle d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023 ou du certificat de scolarité 2022-2023
- Bourse du Pays : lettre de notification du Pays (DGEE) ou coupon réponse avec acceptation de la bourse du Pays 2022-2023
- Bourse d'État : décision définitive de la bourse d'État 2022-2023.

En cas d'acceptation de la demande, jusqu'à la fin de l'année universitaire, pièces à fournir pour chaque mois d'occupation

1 Justificatif d'occupation du logement

a/ Pour les étudiants logeant dans le parc privé :

Original de la quittance mensuelle de loyer mentionnant notamment :

- l'identité et les coordonnées complètes du bailleur,
- l'adresse complète du logement
- le montant du loyer (hors charges)
- le montant des charges
- et le mois concerné.

En cas d'interruption du bail avant son terme, veuillez à informer le Pôle de la continuité territoriale (Haut-commissariat).

b/ Pour les étudiants logeant :

- dans les CHE d'OUTUMAORO et PARAITA, l'OPH transmettra au Haut-commissariat une attestation d'occupation de logement signée par son directeur ;
- à la cité universitaire, l'UPF transmettra au Haut-commissariat une attestation d'occupation de logement signée par son Président.

2 Attestation d'assiduité aux cours

Le versement de l'aide au logement étudiant pour chaque mois d'occupation est subordonné à la transmission de ces deux documents (justificatifs d'occupation du logement et attestations d'assiduité aux cours). L'ALE ne pourra être versée si l'un des deux justificatifs précités n'est pas transmis.

* Faire préciser le montant du loyer hors charges et les charges sur le contrat de bail et les quittances de loyer, et transmettre les originaux pour paiement

Partie réservée à l'administration

1) ELIGIBILITE DE LA DEMANDE

Oui Non

→ Bourse attribuée : État / catégorie : Polynésie française

Tranche : A B C

→ Loyer hors charges : FCFP/mois

Observations :

Date de contrôle du dossier par le gestionnaire	Nom et prénom du gestionnaire	Date de visa Adjointe ou Cheffe BAMI	Nom et prénom Adjointe ou Cheffe BAMI
---	--	--------------------------------------	--

2) MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUÉE

→ Proposition de l'instructeur : refus de l'ALE octroi de l'ALE :

Montant ALE :FCFP/mois

ALE allouée à compter de :/202.....

SUIVI DE LA DÉPENSE : EJ n° / _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Mois	Mandats	Montant
Sept. 2022		FCFP €
Oct. 2022		FCFP €
Nov. 2022		FCFP €
Déc. 2022		FCFP €
Janv. 2023		FCFP €
Fév. 2023		FCFP €
Mar. 2023		FCFP €
Avr. 2023		FCFP €
Mai 2023		FCFP €
Juin 2023		FCFP €
MONTANT TOTAL ALE 2022-2023		FCFP €
Reliquat éventuel ou dégagement :		FCFP €

Date de contrôle du dossier par le gestionnaire	Nom et prénom du gestionnaire	Date de visa Adjointe ou Cheffe BAMI	Nom et prénom Adjointe ou Cheffe BAMI
---	--	--------------------------------------	--